

Conseil Municipal du 20 JUIN 2014 à 20 H 00.

Compte-Rendu

Présents R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, H. GRISEY, arrivé à 20 H 30.

Excusés : N. IRENEE, procuration à M. BEAUFREZ, J.P. GRUEBER, procuration à R. BAZIN, S. SANNER, procuration à C. PHILIPPON, E. BAHY, procuration à M. HAMELIN

Secrétaire de séance : Chantal PHILIPPON

**Délibération n°
112/2014**

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance

**Délibération n°
113/2014**

2. **Désignation des délégués aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien :**

le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité (14 voix pour) :

Commission culture et tourisme

Mme Annie ISBLED titulaire et Mme Martine HAMELIN, suppléante

Commission communication :

M. Jacques PETITJEAN, titulaire et Mme Marianne BEAUFREZ, suppléante

Commission rythmes scolaires :

Mme Sandra SANNER, titulaire

Commission centre socioculturel :

M. Alain FESSLER, titulaire et Mme Chantal PHILIPPON, suppléante

Commission enfance et jeunesse :

Mme Marie-Ange MANIER, titulaire et M. René BAZIN, suppléant

Commission ordures ménagères :

M. Hervé GRISEY, titulaire et Mme Marianne BEAUFREZ et Laurent GOTTI, suppléants

Pour représenter la commune à ces différentes commissions.

3. Procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur René BAZIN, Maire, a ouvert la séance à vingt heures.

Madame Chantal PHILIPPON est désignée en qualité de secrétaire.

Monsieur René BAZIN a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : MM. Michel KROMER, Jacques PETITJEAN et Mmes Marie-Ange MANIER, Marianne BEAUFREZ.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Monsieur René BAZIN, Maire donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le vendredi 20 Juin 2014..

La liste conduite par Monsieur René BAZIN – tête de liste « Au service d'Etueffont » - a recueilli 12 voix et 3 bulletins nuls.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur René BAZIN
- ⇒ Madame Chantal PHILIPPON
- ⇒ Monsieur Jacques PETITJEAN

En qualité de délégués titulaires

Sont élus :

- ⇒ Madame Marie-Ange MANIER
- ⇒ Monsieur Hervé GRISEY
- ⇒ Madame Annie ISBLED

En qualité de suppléants

Monsieur René BAZIN, Maire, déclare les délégués et les suppléants installés, tel qu'il a été constitué lors des élections du 20 JUIN 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00



Le Maire,

René BAZIN